Marseille. Gestion opaque, contrefaçons, blanchiment, travailleurs clandestins… : après deux ans d'enquête, "Le Marché du Soleil ou le vivre ensemble par la preuve" devrait fermer définitivement (MàJ)

23/06/2026 à 8h17



23/06/2026

"Centre français de la contrefaçon" pour les uns, temple des bonnes affaires pour les autres, l'emblématique "Marché du Soleil" de Marseille est au coeur d'un procès ayant débuté ce lundi 22 juin et qui pourrait définitivement baisser le rideau sur cette institution locale.

Lundi 22 juin, le Marché du Soleil de Marseille est au cœur d'un procès pour "vente en bande organisée de marchandise contrefaisante", "blanchiment" et "extorsion". 18 prévenus dont trois sociétés sont jugés. Plus de 200.000 articles contrefaits saisis, une valeur estimée de 42 millions d'euros, cinq jours à ratisser les stands des commerçants,

Georges Dahan “a perdu pied” dans la gestion de sa société et “la contrefaçon a explosé il y a deux ou trois ans” sans qu’il en réalise l’ampleur, a affirmé son avocat Stéphane Ceccaldi avant l’audience. “Mais il n’est que bailleur, il n’est pas contrefacteur.”

“Le Marché du Soleil ou le vivre ensemble par la preuve”, proclame le site internet du négoce qui vante le brassage des communautés autour d’un bric-à-brac de vêtements, tissus, bijoux, vaisselle, dans un quartier populaire de la ville.

Les investigations racontent une autre histoire: une “gestion opaque et frauduleuse participant au trafic de contrefaçons (…) vendues aux yeux et su de tous”, “un comportement passif et négligent” des propriétaires les rendant “complices” du trafic, des loyers perçus en liquide, des box sous-loués en dehors de tout contrat, des travailleurs clandestins… Les enquêteurs ont aussi mis la main sur une quinzaine de machines à coudre, quatre presses à floquer et un tampon sec de la marque Hermès. […]

BFMTV

02/02/2026

Une opération “inédite” a débuté ce lundi matin au Marché du Soleil, à Marseille. Menée sous la direction du parquet de Marseille et prévue “toute la semaine”, elle se concrétise par la fermeture administrative du lieu ouvert en 1980 et soupçonné d’être le royaume de la contrefaçon. Le propriétaire de ces 3 600m² depuis 1989, Georges Dahan, était déjà dans le viseur de la mairie. Depuis l’incendie qui avait ravagé en 2008 la quasi-totalité du site (sans faire de blessés), et sa réouverture en avril 2009, la bataille d’expertises pour en assurer la sécurité est toujours de mise.

L’opération a débuté à 10 heures du matin, confirme le reporter ICI Provence, qui a constaté la présence de camions

de CRS, des véhicules de la douane, de la police et différents services de l'État, stationnés sur la place Marceau. Les deux entrées du Marché du Soleil sont fermées avec l'arrêté publié et informant les clients de la fermeture administrative pour six mois.

Les menaces de fermeture pesaient depuis plusieurs semaines autour de ce lieu emblématique de Marseille, situé près de la porte d'Aix. Le grand bazar marseillais va fermer pour une durée de six mois. En cause, notamment : la vente de produits de contrefaçon.

Le Marché du Soleil, ouvert en 1980, abrite 160 commerces dans des petits box. Déjà frappé d'un arrêté municipal pour non-respect des normes de sécurité incendie, l'espace d'environ 3.800 mètres carrés, est considéré comme le royaume de la contrefaçon. Selon le directeur régionale des douanes **"les deux tiers des commerces abrités au Marché du Soleil abriteraient une activité illégale".**

France Bleu ; La Provence